Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212902167-20251211-DLIB_20251201-DE

COMMUNE DE PLUGUFFAN

Séance du 11 décembre 2025
Délibération n° 2025-12-01
Domaine d'intervention : 5.5
Nomenclature « Actes »
Nombre de conseillers en exercice : 27

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-cinq le onze décembre, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de PLUGUFFAN, régulièrement convoqué le cinq décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain DECOURCHELLE, Maire.

Étaient présents tous les conseillers en exercice, à l'exception de Madame Françoise GUIZIOU, Madame Nathalie CADIOU-LE BERRE et Madame Chloé VELLY.

Madame Françoise GUIZIOU a donné procuration à Madame Edith PLOUZENNEC ;
Madame Nathalie CADIOU-LE BERRE a donné procuration à Monsieur Ronan LE QUÉAU.

Madame Julie GUILLERMOU a été élue secrétaire de séance.

OBJET : **Décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal ou par un adjoint ou un conseiller municipal par subdélégation.**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020 prise en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a donné une délégation pour la durée du mandat au maire pour exercer certaines attributions de l'assemblée et l'autorisant à subdéléguer certaines matières aux adjoints délégués chargés respectivement des finances et de l'urbanisme.
En vertu de l'article L. 2122-23 du même code, le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions ainsi prises.

Il en dresse la liste suivante :

Numéro d'ordre	**Date de signature**	**Objet de la décision**
2025-89	01/10/2025	Marché public de services – convention avec l'établissement LABOCEA pour le contrôle des légionelles au complexe sportif Salvador Allende. Le montant des prestations s'élève à 2 318,82 € HT, soit 2 782,58€ TTC. Convention pour une durée d'un an, à compter du 26/09/2025, renouvelable par tacite reconduction sauf dénonciation.

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212902167-20251211-DLIB_20251201-DE

2025-90	07/10/2025	Renonciation au droit de préemption - vente d'une propriété bâtie, 9 rue ar Stank.
2025-91	07/10/2025	Renonciation au droit de préemption - vente d'une propriété bâtie, 54 rue des Orchidées.
2025-92	10/10/2025	Renonciation au droit de préemption - vente d'une propriété bâtie, 18 allée Yves Montand.
2025-93	10/10/2025	Renonciation au droit de préemption - vente d'une propriété bâtie, 33 A rue de Quimper.
2025-94	10/10/2025	Renouvellement d'une concession cimetière.
2025-95	10/10/2025	Renouvellement d'une concession cimetière.
2025-96	15/10/2025	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec La Régale Cie pour la représentation du spectacle « Ni Une Nid D'Œufs » dans le cadre de la programmation culturelle 2025-2026. Le montant global du contrat s'élève à 1 147 € net de taxes.
2025-97	17/10/2025	Convention avec l'Association Aux 4 coins du monde pour la diffusion des ciné-documentaires « Le Cercle des Voyageurs » dans le cadre de la programmation culturelle 2025-2026. Le montant global s'élève à 480 € TTC.
2025-98	21/10/2025	Renouvellement d'une concession cimetière.
2025-99	22/10/2025	Attribution d'une concession cimetière
2025-100	04/11/2025	Renouvellement d'une concession cimetière
2025-101	06/11/2025	Avenant n°4 au marché de travaux pour l'aménagement des cours d'école Antoine de Saint-Exupéry avec l'entreprise BELLOCQ PAYSAGES – travaux d'aménagements de la cour élémentaire. Le montant de l'avenant s'élève à 1 208,60 € HT, soit 1 450,32 € TTC.
2025-102	06/11/2025	Renouvellement d'une concession cimetière
2025-103	07/11/2025	Contrat de partenariat avec le théâtre de Cornouaille pour l'accueil du spectacle « l'Homme qui plantait des arbres » dans le cadre de la programmation culturelle 2025-2026. Le montant du contrat s'élève à 399,50 € TTC.
2025-104	12/11/2025	Renouvellement d'une concession cimetière
2025-105	18/11/2025	Convention d'assistance annuelle permanente avec la SAS Consultassur. Honoraires annuels forfaitaires d'un montant de 723,83 € HT.
2025-106	18/11/2025	Marché de prestation de services d'assurances protection juridique avec la SARL K Ré, en qualité de courtier d'assurances de SOLUCIA

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212902167-20251211-DLIB_20251201-DE

		PROTECTION JURIDIQUE, à compter du 01/01/2026, pour une durée de 5 ans. Montant forfaitaire annuel de 5 407 € TTC, taux révisable indexé sur l'indice F.F.B.
2025-107	18/11/2025	Attribution d'une concession cimetière.
2025-108	19/11/2025	Contrat de maintenance des équipements de l'installation campanaire de l'église Saint-Cuffan avec l'entreprise Bodet Campanaire SAS, pour une durée de 1 an à compter du 01/01/2026, renouvelable par tacite reconduction sans dépasser une durée totale de 4 ans. Montant annuel de 200 € HT, soit 264 € TTC.

Le conseil municipal en prend acte.

Le Maire,

Alain DECOURCHELLE